



Dépose d'enrobés inacceptable

Par **demasles**, le **17/08/2010** à **18:35**

Bonjour,

En Décembre 2009, nous avons fait refaire les abords de notre maison avec mise en oeuvre d'enrobés. A la commande nous avons payé la moitié du montant des travaux. Les travaux n'ont pas été exécutés correctement-température trop basse lors de la mise en oeuvre et mauvais compactage ont donné un enrobé poreux qui se dégrade très rapidement les gravillons s'arrachant par simple frottement avec le pied. Nous avons donc refusé de payer le solde. L'entreprise reconnaît bien la présence de zones défectueuses mais n'intervient pas et nous propose des solutions inacceptables.

Sans se lancer dans une procédure lourde et longue, est-il possible de forcer l'entreprise à refaire un travail dans les règles de l'art à partir d'une expertise menée par un expert agréé incontestable? Si oui comment contacter un expert dans cette spécialité?

Merci

Par **gloran**, le **19/08/2010** à **13:53**

Si ce n'est déjà fait, commencez par une mise en demeure de faire sous un mois.
Ensuite, injonction de faire : pas besoin d'avocat.

Montez un dossier propre : historique clair, photos et pièces jointes (constats d'huissiers / experts éventuels etc) numérotées et notées, usage de couleurs sans abuser, pour souligner les passages et termes importants. Le juge devra se faire une opinion du dossier rapidement et il faut que celui-ci soit propre et clair.

Si non fait, la suite sera avec avocat sur une action "classique".

Vérifiez aussi mais je pense que la prestation est soumise à garantie décennale : vérifiez les polices d'assurance du professionnel : mais je pense que cela est dans un second temps, une fois tout payé de votre côté, réparé du sien, plutôt en cas de nouvelle dégradation ultérieure.

Cordialement